

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 17 Février 2021 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

### Nombre de membres votants :

32

↳ *Nombre de membres présents :*

30

↳ *Nombre de membres ayant donné procuration :*

2

L'an deux mille vingt et un, le Mercredi 17 Février à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM

M. Jean-Claude ANDRE, Maire de DACHSTEIN

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM

M. Bernard CLAUSS, Adjoint au Maire de DORLSHEIM

Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM

Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM

Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH

M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH

M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

REÇU le

26 FEV. 2021

⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

M: Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE

M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE

M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT

M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU

M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK

M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER

M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM

M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM

M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT

M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM

M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM

M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM

M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM

Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL

Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

**MEMBRES REPRESENTES :**

Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT  
M. Jean-Luc SCHICKELE, ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

Mme Caroline STENGER, Conseillère municipale de WANGEN  
M. Thierry HOEFFERLIN, Trésorier de MOLSHEIM  
M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace  
Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PÉTR  
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT  
Mme Juliette AUGIER, Oréade-Brèche  
M. Albin DERIAT, Chargé de programme Leader

**EXCUSES :**

Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est  
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDDAY  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Philippe SCHNITZLER, Conseiller Municipal de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN



OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - MOTION BASSIN D'EMPLOI - ZONAGE INSEE

N° 2021-94-PETR

EXPOSE

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois.

Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

L'INSEE a révisé les périmètres des zones d'emploi et a intégré celle de Molsheim/ Obernai à Strasbourg en 2020 : Tout le territoire du PETR Bruche Mossig a été basculé dans la ZE n° 4423 qui regroupe 213 communes, dont Hochfelden, Truchtersheim, Marmoutier, Erstein, Gamsheim.

La zone d'emploi Molsheim Obernai 2010 regroupait 136 750 habitants sur 901,2km<sup>2</sup>. Elle disposait de 52.170 emplois, enregistré un taux d'activité de 77,8% et un taux de chômage en 2017 de 9,4%.

En 2017, l'industrie y représentait 35,7% des postes dans les établissements, le commerce 36,4%, la construction 7,6% et l'agriculture 2,4%.

La zone d'emploi Strasbourg 2020 regroupe 726 584 habitants sur 1826,2km<sup>2</sup>. Elle dispose de 324 751 emplois, enregistre un taux d'activité de 73,3% et un taux de chômage en 2017 de 13,3% (proche de la moyenne nationale à 13,9%).

En 2017, l'industrie y représente 12,7% des postes dans les établissements, le commerce 50,5%, la construction 4,8%, l'agriculture 0,6% et s'ajoute l'administration publique pour 31,3%.

---

DECISION

**LE COMITE SYNDICAL**

VU la révision opérée par l'INSEE en 2020 du périmètre des zones d'emploi portant absorption de la zone d'emploi de Molsheim/ Obernai dans la ZE n° 4423 de Strasbourg ;

CONSIDERANT que le zonage est censé définir des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'indicateurs pertinents pour guider l'action publique et que le découpage en zones d'emploi doit constituer une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail ;

VU les caractéristiques spécifiques du pôle d'emploi de Molsheim et du pôle d'emploi d'Obernai ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité,  
Vote

une motion contre la suppression par l'INSEE de la zones d'emploi de Molsheim/ Obernai,  
charge

Le Président de :

- faire remonter la motion au Ministère et de la relayer auprès des intercommunalités,
- de solliciter l'attention des élus nationaux : parlementaires et sénateurs,
- d'informer les PETR voisins : Piémont, Saverne.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

